



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 26 SEPTEMBRE 2022, À 17H05, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSE.**

**Sont présents :** Mesdames Camille Nadeau et Mélanie Royer-Couture et messieurs Claude Leclerc, Eric Ennis, Marc Magny, Stéphane Racine et Vincent Villemure.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, greffier-trésorier.

Ouverture de la séance	Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.
Rés. #22-250 Avis de convocation	Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ; <b>Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.</b>
Rés. #22-251 Mandat pour les plans de la structure, salle mécanique et électrique	Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ; <b>Que les membres du conseil municipal mandatent la firme WSP Canada Inc. pour la réalisation des plans de la structure de l'édifice, de la chambre mécanique et électrique concernant le projet de réaménagement de la bibliothèque et des locaux du bâtiment au 33, rue de l'Église au montant de 20 000,00 \$ plus taxes applicables.</b>
Rés. #22-252 Aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)	<b>Attendu que</b> la Municipalité souhaite procéder à une réfection du pont à proximité du 5449, avenue Royale; <b>Attendu que</b> la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter; <b>Attendu que</b> les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien; <b>Attendu que</b> seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière; <b>Attendu que</b> la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère; <b>Attendu que</b> la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux; <b>Attendu que</b> le chargé de projet de la municipalité, Monsieur François Drouin, directeur général, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;
	<b>En conséquence :</b>



No de résolution  
ou annotation

Rés. #22-253  
Mise à pied -  
Direction de  
l'urbanisme

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

**Que** le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles projetés de réfection du pont à proximité du 5449, avenue Royale, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur François Drouin, directeur général est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**Attendu** la fin d'emploi de monsieur Simon Demers, directeur de l'urbanisme;

**Attendu que** cette fin d'emploi sera effective le lundi, 26 septembre 2022;

**Attendu** les modalités de fin d'emploi et la transaction convenue avec monsieur Demers;

**En conséquence** :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

**Que** la Municipalité entérine cette fin d'emploi, ses modalités et la transaction.

Rés. #22-254  
Permis PIIA

**Attendu que** des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu que** ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

**Attendu que** les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

**Attendu que** le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 20 septembre 2022, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

**En conséquence** :

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et majoritairement résolu ;

**Que** les conseillers municipaux acceptent d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
228, rue Simard	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	22-116
21, rue de Coubertin	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	22-117
3267, avenue Royale	Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée	22-119
15, rue Renaud	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	22-120
20, rue du Mil	Rénovation d'une résidence unifamiliale jumelée	22-121
134, rue de Coubertin	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	22-122



No de résolution  
ou annotation

75, rue du Renard	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	22-123
255, chemin des Trois-Castors	Construction d'un bâtiment complémentaire	22-124
152, rue de la Loutre	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	22-125

Des conditions particulières sont exigées pour les permis suivants :

- 15, rue Renaud : que le demandeur, de la demande de permis, fournisse un nouveau plan projet d'implantation démontrant une aire de stationnement d'une largeur maximale de 8 mètres maximum, en respect du règlement de zonage 15-674, article 172, paragraphe d).
- 152, rue de la Loutre : qu'un échantillon de revêtement extérieur de la cheminée soit fourni au département de l'urbanisme de la municipalité.

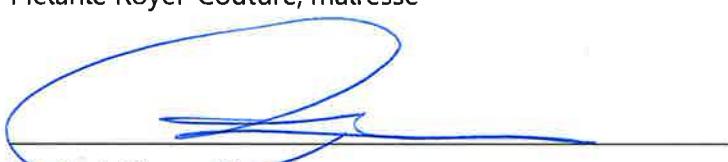
Abstention: Camille Nadeau, conseillère, s'abstient de voter sur la résolution puisqu'elle est en conflit d'intérêt.

Période de questions -  
Un citoyen

Malgré la présence d'un citoyen, aucune question n'a été posée lors de la période de questions.

Fin de la séance

Levée de la séance à 17 heures 10.

Mélanie R. Couture  
Mélanie Royer-Couture, maire  
  
Martin Leith, greffier-trésorier